

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

VI. --- Marine et navigation.

4. --- AÉROSTATION, AVIATION.

N° 443.895

Aéroplane mixte, terrestre et marin.

MM. JÉRÔME DONNET et HENRI LÉVÊQUE résidant en France (Seine).

Demandé le 8 mai 1912.

Délivré le 25 juillet 1912. — Publié le 4 octobre 1912.

La présente invention a pour objet un aéroplane mixte qui a été réalisé spécialement en vue de pouvoir partir soit de terre, soit de l'eau et y revenir.

5 Dans ce but, le fuselage disposé au-dessous du système alaire est constitué par une coque imperméable et très résistante, dans laquelle prennent place le pilote et les observateurs ou voyageurs, ainsi que les différents organes de
10 commande. Cette coque-fuselage est très allongée de manière à être immergée en partie sur toute sa longueur et assurer ainsi une bonne stabilité longitudinale à l'appareil, pendant qu'il se déplace sur l'eau. Cette coque comporte
15 de plus un petit plan antérieur en deux parties situées de part et d'autre de la proue, qui sert à équilibrer l'appareil longitudinalement, tant dans l'eau que dans l'air. De part et d'autre de la coque-fuselage sont disposés
20 deux petits flotteurs constitués par exemple par des tubes étanches, qui sont reliés convenablement au système alaire et servent à maintenir l'équilibre latéral de l'appareil lorsqu'il se déplace sur l'eau.

25 La description qui va suivre en regard du dessin annexé fera bien comprendre la manière dont cet aéroplane est réalisé.

Les fig. 1, 2 et 3 représentent respectivement en vue de côté, en vue de face et en plan
30 par moitié un appareil biplan et l'on conçoit très bien que cet appareil pourrait être monoplan en supprimant le petit plan inférieur.

Comme on le voit sur ces figures, l'appareil comporte un système alaire constitué par deux plans superposés, un plan supérieur *a* échan- 35 cre à sa partie postérieure médiane pour donner passage à l'hélice et un plan inférieur *b* d'envergure réduite. Ces deux plans sont reliés à la manière ordinaire par des montants verticaux *c* et des haubans *d*. En outre un sys- 40 tème de montants complémentaires *e* assure la rigidité de la partie centrale.

En dessous du petit plan inférieur est disposée la coque-fuselage *f* dont la partie inférieure présente un redent *g*, comme certaines 45 coques d'hydroplanes. Cette coque est reliée au système alaire par des barres ou montants convenables *h*. De part et d'autre de la coque, sont agencées deux roues *i* montées sur un axe transversal *j* situé au-dessus de la ligne de 50 flottaison, lequel axe est relié au système alaire par des tiges à ressort *k*. L'axe *j* doit donc pouvoir effectuer un mouvement relatif par rapport à la coque et ses deux parties sont à cet effet articulées sur celle-ci en *l*. 55

A la partie antérieure, la coque présente un petit plan portant fixe ou mobile *l* servant à la fois à assurer la stabilité longitudinale dans l'eau et dans l'air. A sa partie postérieure, la coque est munie d'un plan portant *m* situé à 60 à une hauteur convenable au-dessus d'elle, ainsi que d'un gouvernail vertical *n* et d'un gouvernail de profondeur *o* échancré en forme de triangle, de manière à permettre au gou-